

Calendrier solde taxe d'apprentissage



5 OU 15 MAI

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage.



A COMPTER DU 15 JUILLET

Reversement aux établissements bénéficiaires

AVRIL

Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN (Déclaration sociale nominative).



DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE

Choix des établissements bénéficiaires via la plateforme **SOLTEA**, mise en place par la Caisse des Dépôts.

